LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Ville d'Esch-sur-Alzette

Finances communales
Projets de construction, de grosses réparations et de démolition des édifices communaux

Date délibération : 31/01/2025

Référence	FC01-2025-A042	**Code interne**	11.1.2

TRAITEMENT TERMINÉ SANS OBSERVATION

L'acte contrôlé ne donne pas lieu à une suspension ou à une annulation.

Fait le 26 février 2025